



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 janvier 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Départ après délibération 39
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	Arrivé après la délibération 1
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après délibération 39
18	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
19	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
21	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après délibération 25
22	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
23	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	Départ après délibération 25
24	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
25	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	Départ après délibération 28
26	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération 38
27	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
28	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
29	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
30	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	Départ après délibération 37
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	Départ après délibération 38
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Départ après délibération 39
36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	

37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
39	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
40	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
41	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Départ après délibération 37
42	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Départ après délibération 39
43	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
44	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Daniel CLERC
45	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
46	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	Départ après la délibération 25
47	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
48	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
49	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

Absents excusés :

MOUXY Armelle PERSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 47 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 21 Année : 2026

Exécutoire le : 05 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2026

Visée le : 03 FEV. 2026

FINANCES
Budget Eau potable
AP/CP 021 – Barreau Est - Révision n°11

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex-CALB, la notice Eau Potable produite met en avant un bilan ressources / besoins en eau équilibré à l'horizon 2030.

Cependant cet équilibre est conditionné à la fiabilisation de la ressource Lac (problématique des cyanobactéries) et à la mise en circulation de l'eau entre le bassin hydraulique excédentaire et les bassins déficitaires (Pied du Revard, Sud du Lac) avec une démarche de réduction de la dépendance de la ressource auprès de Grand Chambéry.

Cette mise en circulation de la ressource en eau est rendue nécessaire par l'augmentation des besoins sur des secteurs potentiellement déjà en tension et par une réduction des ressources gravitaires disponibles par application de débits maximums prélevables sur ces sources (Pieds du Revard et Roche Saint Alban), en vue d'une atteinte de bon état écologique des cours d'eau.

Ne pouvant s'appuyer sur les seules infrastructures en place il est nécessaire de créer de nouveaux ouvrages :

- Un réservoir complémentaire à Aix-les-Bains à une altitude supérieure au réservoir de Corsuet existant,
- Une extension du réservoir existant,
- Un pompage du réservoir existant vers le réservoir à créer,
- Une canalisation reliant ce réservoir au réservoir de Silien (Drumettaz) qui permettra de desservir l'OAP de Pontpierre, la ZAC des Sources, la ZAC des Combaruches (Elis). Cette canalisation alimentera les parties basses des communes du pied du Revard permettant de conserver le complexe Massonat-Meunaz existant pour les seuls besoins des secteurs hauts de ces communes.

Ce projet est décomposé en tranches et est réalisé en coordination avec les programmations de voiries communales.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2026 au regard des réalisations 2025. Le montant de l'AP reste inchangé à 15 131 000 €.

Les données de l'AP/CP sont présentées dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2018 portant ouverture de l'Autorisation de Programme,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 juillet 2019 portant révision n°1,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 janvier 2020 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2021 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2023 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 septembre 2023 portant révision n°6 pour augmentation de l'autorisation de programme,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 février 2024 portant révision n°7 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 septembre 2024 portant révision n°8 pour augmentation de l'autorisation de programme,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 janvier 2025 portant révision n°9 pour augmentation de l'autorisation de programme,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 septembre 2025 portant révision n°10 pour augmentation de l'autorisation de programme,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°11 de l'autorisation de programme présentée.

Aix-les-Bains, le 27 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 68 |
| - Présents : 53 |
| - Présents et représentés : 61 |
| - Votants : 61 |
| - Pour : 61 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION 21 : BUDGET EAU POTABLE - AP/CP 021 - BARREAU EST - REVISION N.11

Date de transmission de l'acte : 03/02/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/02/2026

Numéro de l'acte : d5723 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260127-d5723-DE

Date de décision : 27/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.4. Décisions modificatives

APCP021 - Eau potable Barreau Est - Révision 11

Annexe

OPERATION		APCP021 - Barreau Est	Proposé
Intitulé de l'opération :		EAU POTABLE	
Budget :		16 et 16AP	
Imputation analytique :		9 810 000,00 euros	HT
Montant initial de l'opération :		11 700 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°1) :		11 700 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°2) :		11 700 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°3) :		11 700 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°4) :		11 700 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°5) :		11 700 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°6) :		13 902 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°7) :		13 902 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°8) :		15 131 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°9) :		15 131 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°10) :		15 131 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°11) :		15 131 000,00 euros	⇒
DEPENSES		Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2017		5 250,00	5 250,00
Dépenses réalisées 2018		3 766,96	3 766,96
Dépenses réalisées 2019		254 689,87	254 689,87
Dépenses réalisées 2020		1 405 812,62	1 405 812,62
Dépenses réalisées 2021		107 911,40	107 911,40
Dépenses réalisées 2022		51 430,41	51 430,41
Dépenses réalisées 2023		3 724 237,59	3 724 237,59
Dépenses réalisées 2024		3 061 643,60	3 061 643,60
Dépenses réalisées 2025		1 045 000,00	288 343,55
Dépenses programmées 2026		815 000,00	2 405 025,00
Dépenses programmées 2027		695 000,00	695 000,00
Dépenses programmées 2028		1 034 000,00	1 034 000,00
Dépenses programmées 2029		1 085 000,00	1 085 000,00
Dépenses programmées 2030		1 842 357,55	1 008 989,00
TOTAL		15 131 000,00	15 131 000,00
FINANCEMENTS prévus :			Proposé
Subventions attendues			1 800 000,00
dont subventions perçues 2019			45 300,00
dont subventions perçues 2020			47 675,00
dont subventions perçues 2021			957 000,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			8 000 000,00
Autofinancement			5 331 000,00
TOTAL			15 131 000,00